

SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE
DE SALAISE/SABLONS

DELIBERATION

2009/004

Objet :

- Budget primitif 2009.

L'an deux mil neuf, le 11 mai, le Comité syndical, convoqué le 15 avril, s'est réuni en séance ordinaire Salle de réunion N°1 au siège du syndicat, rue du 19 mars 1962, à St Maurice l'Exil, sous la présidence de Monsieur Daniel RIGAUD, Président.

MEMBRES PRESENTS :

Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROUSSILLONNAIS :

- Madame DI BIN Roberte.
- Monsieur CROUAIL Jackie.
- Monsieur GUERRY Jean-Louis.
- Monsieur CHARVET Francis.

Pour le CONSEIL GENERAL DE L'ISERE :

- Monsieur RIGAUD Daniel.
- Monsieur BINET Erwann.

Pour le CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES:

- Madame CONESA Marie-Carmen.
- Monsieur LERAS Gérard.
- Monsieur SOULAGE Bernard.
- Monsieur MIGNOT Philippe.

EXCUSES : Monsieur Christian NUCCI (conseiller général), Monsieur Marc BAIETTO (conseiller général).

Monsieur J.CROUAIL a été élu secrétaire de séance.



DELIBERATION DÉPOSÉE
LE 25 mai 2009
A LA SOUS-PREFECTURE
DE VIENNE (Isère)

DELIBERATION PUBLIEE
LE 26 mai 2009
RENDUE EXECUTOIRE IMMEDIATEMENT
CERTIFIEE SUR L'HONNEUR
LE PRESIDENT

OBJET :

- Budget primitif 2009.

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le projet de budget primitif 2009, présenté par monsieur le Président, qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

Fonctionnement : 178 000 €

Investissement : 193 600 €

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré

- Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

Adopte le budget primitif 2009 et vote les crédits qui y sont inscrits :

- au niveau chapitre pour la section d'investissement ;
- au niveau chapitre pour la section de fonctionnement ;

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Le Président,
D. RIGAUD**

**SYNDICAT MIXTE DE LA
ZONE INDUSTRIALO - PORTUAIRE
DE SALAISE / SABLONS**

*Rue du 19 Mars 1962 - BP 470
38554 SAINT MAURICE L'EXIL CEDEX
Tél 04 74 29 31 00 - Fax 04 74 29 31 09*

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE
DE SALAISE/SABLONS.**

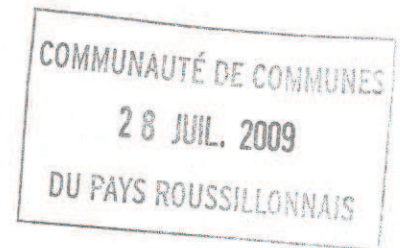
Siège :

Communauté de Communes du pays Roussillonnais

Rue du 19 mars 1962

BP 470

38554 Saint Maurice l'Exil cedex



Extrait des délibérations du Comité Syndical du 11 mai 2009

DELIBERATION n° 2009/005

Objet : composition du comité d'orientation stratégique .

L'an deux mil neuf, le 11 mai, le comité syndical du Syndicat Mixte de la zone Industrialo-Portuaire de Salaise/Sablons, convoqué le 15 avril 2009, s'est réuni en séance ordinaire Salle de réunion n°1 au siège du syndicat mixte, rue du 19 mars 1962, à St Maurice l'Exil, sous la présidence de Daniel RIGAUD, Président.

MEMBRES EN EXERCICE : 12

MEMBRES PRESENTS : 12

Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROUSSILLONNAIS :

- Monsieur CHARVET Francis.
- Monsieur CROUAIL Jackie.
- Madame DI BIN Roberte,
- Monsieur GUERRY Jean-Louis,

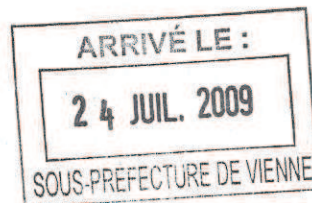
Pour le CONSEIL GENERAL DE L'ISERE :

- Monsieur BAÏETTO Marc
- Monsieur BINET Erwann
- Monsieur NUCCI Christian
- Monsieur RIGAUD Daniel

Pour le CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES:

- Madame CONESA Marie-Carmen
- Monsieur LERAS Gérard.
- Monsieur MIGNOT Philippe.
- Monsieur SOULAGE Bernard.

DELIBERATION DÉPOSÉE
LE **24 JUILLET 2009**
A LA SOUS-PREFECTURE
DE VIENNE (Isère)

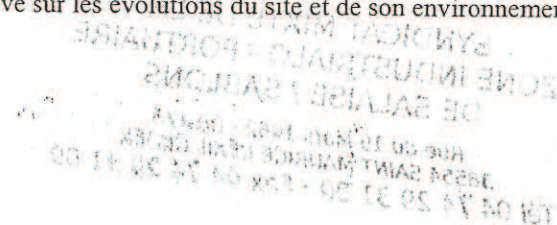


DELIBERATION PUBLIÉE
LE **12 AOUT 2009**
RENDUE EXECUTOIRE IMMEDIATEMENT
CERTIFIEE SUR L'HONNEUR
LE PRESIDENT

Composition du comité d'orientation stratégique :

Le Président propose, comme il en avait été convenu lors de l'assemblée constitutive, d'associer aux travaux et réflexions du syndicat Mixte, un comité d'orientations stratégiques.

Ce comité d'orientation doit être une instance de réflexion et de dialogue, dont l'objectif principal sera d'éclairer les orientations du Syndicat Mixte grâce aux avis et aux conseils de personnalités indépendantes formulés dans le cadre d'une réflexion prospective sur les évolutions du site et de son environnement technologique, économique et social.



Ce Comité d'Orientation stratégique sera composé du Bureau du Syndicat Mixte auquel seront associés notamment :

- 1 Représentant de l'Etat : M. le Sous Préfet de l'arrondissement de Vienne,
- 1 représentant de La Compagnie National du Rhône, CNR
- 1 représentant de Voie Navigable de France, VNF
- 1 représentant de Réseau Ferré de France, RFF
- 1 représentant de La SNCF
- 1 représentant de La CCI Nord Isère,
- 1 représentant du Syndicat Mixte Rhône Pluriel, Contrat de Développement de Pays Rhône-Alpes (CDPRA)
- 1 représentant de Naviland Cargo,
- 1 représentant du Syndicat mixte - SCOT des Rives du Rhône
- 1 représentant du GIE OSIRIS (plate-forme de services aux entreprises chimiques)

Cette liste pourra être complétée en tant que de besoin et en fonction des thématiques à traiter par des experts associés.

Le Comité syndical,

**Après avoir entendu le rapport du Président,
Et après en avoir délibéré,**

- par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- **Article 1 : Adopte la composition du comité d'orientation stratégique suivante :**

- o 1 Représentant de l'Etat : M. le Sous Préfet de l'arrondissement de Vienne,
- o 1 représentant de La Compagnie National du Rhône, CNR
- o 1 représentant de Voie Navigable de France, VNF
- o 1 représentant de Réseau Ferré de France, RFF
- o 1 représentant de La SNCF
- o 1 représentant de La CCI Nord Isère,
- o 1 représentant du Syndicat Mixte Rhône Pluriel, Contrat de Développement de Pays Rhône-Alpes (CDPRA)
- o 1 représentant de Naviland Cargo,
- o 1 représentant du Syndicat mixte - SCOT des Rives du Rhône
- o 1 représentant du GIE OSIRIS (plate-forme de services aux entreprises chimiques)

en permettant de compléter cette liste par des experts associés en fonction des thématiques à traiter.

- **Article 2 : Autorise Monsieur le Président à prendre toute disposition pour permettre la tenue de ce comité dans le courant de l'automne prochain.**

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Le Président,
Monsieur Daniel RIGAUD**

**SYNDICAT MIXTE DE LA
ZONE INDUSTRIALO - PORTUAIRE
DE SALAISE / SABLONS**
Rue du 19 Mars 1962 - BP 470
38554 SAINT MAURICE L'EXIL CEDEX
Tél 04 74 29 31 00 - Fax 04 74 29 31 09

*affichage du 12/08/09
au 14/10/09*

**SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE
DE SALAISE/SABLONS.**

Siège :
Communauté de Communes du pays Roussillonnais
Rue du 19 mars 1962
BP 470
38554 Saint Maurice l'Exil cedex



Extrait des délibérations du Comité Syndical du 11 mai 2009

DELIBERATION n° 2009/006

Objet : Option pour l'assujettissement à la TVA des acquisitions et cessions foncières

L'an deux mil neuf, le 11 mai, le comité syndical du Syndicat Mixte de la zone Industrialo-Portuaire de Salaise/Sablons, convoqué le 15 avril 2009, s'est réuni en séance ordinaire Salle de réunion n°1 au siège du syndicat mixte, rue du 19 mars 1962, à St Maurice l'Exil, sous la présidence de Monsieur Daniel RIGAUD, Président.

MEMBRES EN EXERCICE : 12
MEMBRES PRESENTS : 10

DELIBERATION DÉPOSÉE
LE *24 JUILLET 2009*
A LA SOUS-PREFECTURE
DE VIENNE (Isère)

Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROUSSILLONNAIS :

- Monsieur CHARVET Francis.
- Monsieur CROUAIL Jackie.
- Madame DI BIN Roberte,
- Monsieur GUERRY Jean-Louis,

Pour le CONSEIL GENERAL DE L'ISERE :

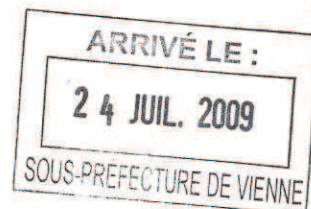
- Monsieur BINET Erwann
- Monsieur NUCCI Christian
- Monsieur RIGAUD Daniel

Pour le CONSEIL REGIONAL RHONE-ALPES:

- Madame CONESA Marie-Carmen
- Monsieur MIGNOT Philippe.
- Monsieur SOULAGE Bernard.

Excusé : Monsieur LERAS Gérard.

DELIBERATION PUBLIEE
LE *12 AOUT 2009*
RENDUE EXECUTOIRE IMMEDIATEMENT
CERTIFIEE SUR L'HONNEUR
LE PRESIDENT



Option pour l'assujettissement à la TVA des acquisitions et cessions foncières.

Monsieur le Président rappelle que les compétences du Syndicat mixte de la zone industrialo-portuaire de Salaise/Sablons portent, notamment sur les actions d'acquisition et de cession de terrains.

Ces opérations seront soumises à la Taxe sur la Valeur Ajoutée, en application de l'article 260A du Code général des impôts. L'article 201 quinquies de ce même Code précise que les établissements publics de coopération communale qui veulent opter pour leur assujettissement à la T.V.A. au titre de ces opérations, doivent prendre une délibération, dans le domaine de compétence concerné.

L'option T.V.A. prend effet à compter du premier jour du mois suivant celui au cours duquel elle est déclarée au service local des impôts.

L'article 201 octies stipule que les établissements publics de coopération intercommunale qui exercent l'option T.V.A. sont soumis à l'ensemble des obligations qui incombent aux assujettis à la T.V.A.. Les règles relatives à l'assiette, à la liquidation, au paiement, au contrôle et au contentieux de cette taxe leur sont applicables.

L'option pour le paiement de la T.V.A. entraîne les effets suivants :

- ⇒ les factures sont imputées sur le budget pour le montant hors taxe,
- ⇒ il y a déduction de la T.V.A. payée sur les factures,
- ⇒ l'acquéreur paie le prix de vente majoré de la T.V.A.,
- ⇒ la T.V.A. est à payer sur les ventes de lots.

Le Comité syndical,

**Après avoir entendu le rapport du Président,
Et après en avoir délibéré,**

- Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- **Article 1 : décide d'opter pour l'assujettissement à la TVA des acquisitions et cessions foncières,**
- **Article 2 : charge Monsieur le Président de déclarer cette option aux services fiscaux.**

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Le Président,
Monsieur Daniel RIGAUD**

**SYNDICAT MIXTE DE LA
ZONE INDUSTRIALO - PORTUAIRE
DE SALAISE / SABLONS**
Rue du 19 Mars 1962 - BP 470
38554 SAINT MAURICE L'EXIL CEDEX
TÉL 04 74 29 31 00 - Fax 04 74 29 31 09